

CADASTRE FORESTIER

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE:

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts

Légende:

Forêt:  Constatation définitive de la forêt, concernant uniquement les zones de construction et leurs environs, avec piquetage et relevé de géomètre.

Plan zone:

Homologué par le Conseil d'Etat
- 6 DEC 2006

Droit de sceau: Fr. 370.-

L'attesto:

Le chancelier: *Chm.*

Le géomètre: L'ing. forestier: L'inspecteur d'arrondt. V La Commune:

Sierre, le 20.05.06 Venthône, le 22.08.06 Bramois, le 23.08.06 Sierre, le 01.09.06

Raymond Rudaz
RAYMOND RUDAZ
Géomètre officiel

Christof Frei
CHRISTOF FREI
Ing. forasat. EPFL-SIA
DARNONA
3973 VENTHÔNE

Ba
23/06

01 *01* *01* *01*
JUN 2006

Plan cadastral 20

1178

Plan cadastral mis à jour 01 avril 2006

Vers.	DATE	DESSIN	CONTROLE

Fichier : 1178d008.dwg Format : 1.05m2

Modif.			
--------	--	--	--

